
PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
23 septembre 2021 - Bougy-Villars

71 communes membres, 33 présentes, 19 excusées, 19 absentes, équivalent à 132 suffrages sur 299, la majorité absolue est à 66 suffrages. (45 personnes présentes).

Sont représentées, les communes de :

Begnins, Bogis-Bossey, Borex, Bougy-Villars, Buchillon, Bursinel, Chavannes-de-Bogis, Chésereux, Coinsins, Corbeyrier, Cottens / Hautemorges, Crans, Cuarnens, Denens, Eclépens, Essertines-sur-Rolle, Eysins, Founex, Gingins, Jouxens-Mézery, La Rippe, Lavigny, Le Vaud, Lully, Lussy-sur-Morges, Mies, Penthaz, Rolle, Rougemont, Saint-Sulpice, Tannay, Tolochenaz et Vaux-sur-Morges.

Sont excusées, les communes de :

Allaman, Arnex-sur-Nyon, Clarmont, Commugny, Coppet, Corseaux, Daillens, Dully, Echandens, Féchy, Genolier, Henniez, Mont-sur-Rolle, Penthaz, Perroy, Prangins, Saint-Prex, Signy-Avenex et Vich.

Sont absentes, les communes de :

Aubonne, Bremblens, Chavannes-des-Bois, Etoy, Gimel, Givrins, Grens, Mauraz, Mex, Moiry, Montagny-près-Yverdon, Montricher, Paudex, Saint-George, Saint-Oyens, Trélex, Villars-Sainte-Croix, Vuflens-le-Château et Yens.

Points forts de l'Assemblée générale

- Adhésion de la Commune de Rougemont
- Elections complémentaires au Comité de l'EIAP
- Création d'un GT Stratégique
- Rappel des formations de l'AdCV
- Rencontre culturelle et festives des communes vaudoises le 8 octobre 2021

Ordre du jour

- Introduction et souhaits de bienvenue
- Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 24 juin à Aubonne
- Elections complémentaires au Comité et à l'EIAP
- Informations générales du Président et du Comité de l'AdCV :
 - Présentation de l'AdCV et de l'initiative « SOS Communes » aux nouveaux élus
 - Péréquation : état des discussions de la plateforme et appui d'un consultant en finances communales
 - GT Stratégique de l'AdCV
 - Rappel de nos formations et prochains évènements, notamment festivités du 8 octobre 2021
- Divers et propositions de l'assemblée

1. Introduction et souhaits de bienvenue

M. Michel Buttin, Président de l'AdCV, ouvre la séance à 19h10.

Il souhaite la bienvenue à toutes et tous les délégué-e-s de communes membres présent-e-s et salue la présence de Monsieur le député Pierre-André Romanens ainsi que de Monsieur Aurèle Matthey, municipal à la commune de Hautemorges, commune non-membre du district de Morges, qui a accepté notre invitation. Il remercie la commune de Bougy-Villars pour son accueil ainsi que les municipaux et toute l'équipe communale qui a œuvré à l'organisation de cette soirée.

Le Président passe la parole à M. Claude-Olivier Rosset, Syndic de Bougy-Villars, qui présente sa commune en couleur et avec humour.

M. Buttin accueille la commune de Rougemont, qui a rejoint les rangs de l'AdCV le 31 août et passe la parole à son Syndic, M. Frédéric Blum. Celui-ci raconte avec non moins d'humour qu'il a parcouru les 120 km entre Rougemont et Bougy-Villars en 2 heures, cela lui a laissé tout le temps de réfléchir à la décision d'adhérer à l'AdCV, tout comme il y a des années, lui et son épouse avaient largement eu le temps de réfléchir pendant le trajet qu'ils avaient fait jusqu'à Vevey pour se marier.

Rougemont est en effet la commune la plus à l'est du Canton. Elle compte 860 habitants en basse saison et accueille 4'500 résidents en saison touristique. Elle a de lourds investissements liés notamment aux remontées mécaniques du domaine skiable de Gstaad et au collège intercommunal de Château d'Oex. Rougemont connaît parfaitement les effets de la péréquation : dans son budget de 15 à 16 millions, plus de 35% repartent directement au Canton !

Les intervenants sont chaleureusement applaudis.

2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 24 juin 2021 à Aubonne

L'ordre du jour n'amène pas de question et est adopté à l'unanimité (pas de non, ni d'abstentions).

De même, le PV de l'AG du 24 juin 2021 à Aubonne n'amène pas de commentaire et est accepté à la majorité, avec 7 abstentions.

3. Election complémentaire au comité et au Conseil de l'EIAP

Le Président informe l'assemblée que la candidature au comité de l'AdCV de Mme Denise Rudaz, Syndique de Tannay, avait été reçue en juin 2021 déjà, mais comme Mme Rudaz n'avait pas pu être présente à l'AG du 24 juin 2021 à Aubonne, sa candidature est officiellement présentée aujourd'hui.

M. Buttin propose cette élection au vote, qui est acceptée par acclamation.

Mme Rudaz prend la parole pour remercier l'assemblée. Elle précise qu'elle a été municipale des finances et des bâtiments à Tannay pendant 5 ans avant de prendre le poste de Syndique pour cette nouvelle législature. Son activité professionnelle principale était la communication, elle a notamment donné de nombreux cours. Elle pense pouvoir apporter ses compétences dans ce domaine à l'AdCV.

Sous un tonnerre d'applaudissement, M. Buttin souhaite la bienvenue à Mme Rudaz.

L'élection de deux représentants de l'AdCV au sein du Conseil de l'EIAP est également à l'ordre du jour. Jusqu'à présent, Mme Dominique Bory, Municipale à La Rippe, pour le district de Nyon et M. Andreas Sutter, Syndic de Tolochenaz, pour le district de Morges, ont rempli ce rôle à la grande satisfaction du comité.

Le Président propose à l'assemblée de les réélire. Ce qui est accepté à l'unanimité (pas de non, ni d'abstentions).

4. Informations générales du Président et du comité de l'AdCV

Péréquation

M. Buttin informe l'assemblée qu'il a eu un rendez-vous mardi matin avec Madame la Conseillère d'Etat Christelle Luisier en présence de Mme Claudine Wyssa, Présidente de l'UCV, dans le cadre d'un groupe « politique » concernant MCH2. Pour rappel, il évoque le protocole d'accord entre le Conseil d'Etat et l'UCV, que l'AdCV a refusé de signer. La Facture Sociale augmentera de 250 Mios (5% par an), l'offre de 150 Mios en 2028 ne suffit largement pas !

Plus que jamais proche de vous !

Mme Luisier a informé les deux présidents que le CE allait mettre en place un préfinancement de 25 Mios en 2022, valable en 2027 ! Se moque-t-on de nous ? Pour rappel, l'accord CE/UCV interdit à l'UCV de faire quoi que ce soit. Seule l'AdCV peut encore réagir et ne manquera pas de le faire.

Le groupe finances du comité a fait des simulations pour établir des propositions qui pourraient être soumises à la députation. Pour épauler ce groupe, nous avons confié un mandat à M. Alexandre Thévoz, spécialiste des finances et expert-comptable. Il travaillera avec l'AdCV sur demande.

Historique de l'AdCV

M. Siegfried Chemouny, Secrétaire général, présente l'histoire de l'AdCV pour les nouveaux élus et rappelle pourquoi elle a été créée.

La facture sociale était déjà le point de friction entre les communes au sein de l'UCV. En 2002, une vingtaine de petites communes se sont révoltées et ont créé l'AdCV. Son premier président a été M. Jean-Pierre Dériaz, qui est devenu plus tard Préfet du district de Nyon.

Il est à noter qu'à l'UCV, la différence de traitement entre les petites et les grandes communes montre un déficit démocratique. Par exemple, à l'UCV, Lausanne, la plus grande commune, a 50 voix ; à l'AdCV la plus grande commune ne peut avoir que 22 voix.

M. Chemouny présente l'organigramme de l'AdCV, avec le nouveau dicastère de la communication dirigé par Mme Rudaz, qui vient d'être élue. Le dicastère de l'énergie est également une nouveauté.

L'AdCV bouge, essaye de faire évoluer l'association pour suivre les mutations de la société.

Points forts de l'AdCV

L'AdCV souhaite une représentation homogène des communes et entretient un partenariat particulier avec les petites et moyennes communes. Les membres de l'AdCV doivent y trouver une voix d'expression et des personnes pour les défendre.

Au travers de ses quatre AG par année, l'AdCV offre plus de contact, pour communiquer plus et mieux. A titre d'exemple, M. Chemouny rappelle que la commune de Mauraz, la plus petite du Canton, a pu discuter en direct avec la Cheffe du Département de l'Aménagement du territoire grâce à l'AdCV.

Les membres peuvent poser des questions directes et en tout temps au Secrétariat Général, ou aux membres du comité, cas échéant, l'AdCV met ses membres en contact avec les départements de l'Etat.

Le Président demande à M. Chemouny de rappeler à l'assemblée son parcours professionnel. Juriste de formation, M. Chemouny a travaillé vingt ans à l'Etat de Vaud, au Service de la Population en tant que juriste, puis adjoint au Chef de la Division Asile et ensuite adjoint du Chef de Service. Il a rejoint le Service des communes et du logement en tant que Chef des droits politiques et des affaires communales avant de reprendre le poste de Secrétaire général de l'AdCV.

M. Chemouny est chaleureusement applaudi. Ses présentations ne soulèvent pas de questions, mais **Mme Myriam Gaillard Houriet**, Municipale à Bougy-Villars, réagit au nouvel

Plus que jamais proche de vous !

organigramme et souhaite qu'au travers du dicastère « Police » les informations du Conseil de Sécurité remontent vers les membres. Ceci principalement avec les soucis actuels liés à la sécurité digitale. Elle trouverait intéressant que les membres aient un guide pour mieux appréhender et gérer la situation, ou éventuellement créer une plateforme.

M. Raoul Sanchez, Vice-président de l'AdCV et Municipal à Eysins, prend la parole à ce sujet. Le problème a été soulevé dans sa commune. Il faut d'abord connaître le système de sécurité de chaque commune et il propose de créer un dossier. Les communes membres seront informées.

Mme Myriam Gaillard Houriet insiste sur les deux axes de sécurité que sont la technique et l'humain. M. Sanchez en tiendra compte dans la préparation de son dossier.

GT Stratégique

M. Buttin reprend la parole et présente le GT stratégique, groupe de travail interne, qui a été créé suite à une proposition faite lors de l'AG du 24 juin à Aubonne. Dans ce cadre, un groupe a été constitué. Deux séances ont eu lieu, une avec les membres du comité de l'AdCV et une avec les représentants de communes membres de l'AdCV, qui avaient souhaité y participer, à savoir :

Membres de l'AdCV

Mme Johanna Pini (Vice-Syndique de Crans)
M. Pierre-Alain Schmid (Syndic de Mies)
M. Laurent Kilchherr (Municipal des finances à Founex)
M. Pierre Siegwart (Syndic de Vufflens-le-Château)
M. Sylvain Pécoud (Syndic de Le Vaud)
M. Andreas Meyer (Syndic de Féchy)

Comité de l'AdCV

M. Michel Buttin
M. Raoul Sanchez
M. Pierre Stampfli
M. Alain Jaccard
M. Siegfried Chemouny

Consultants extérieurs

M. James Kappeler (Député honoraire)
M. Denys Jaquet (Syndic honoraire)

Le Président passe la parole à M. Alain Jaccard, membre du comité et Vice-Syndic de Denens. Ce dernier informe que le but principal de ce groupe de travail est de revoir la vision stratégique et les objectifs de l'AdCV pour les années à venir. *Voir la présentation (nouvelles slides).*

Au travers de sa présentation à l'écran, M. Jaccard relève les axes de travail : objectifs, vision, mission et résultats. Les opportunités, menaces, forces et faiblesses de l'AdCV ont été relevées.

L'AdCV doit représenter toutes les petites et moyennes communes.

Objectif : être prêt d'ici la fin de l'année avec une stratégie.

La présentation de M. Jaccard ne soulève pas de question, mais est fortement applaudie.

M. Buttin rappelle que nous sommes entendus, mais pas toujours écoutés. L'AdCV bouge et continue le combat.

Initiative SOS Communes

Le Président passe la parole à M. le Député Pierre-André Romanens pour présenter l'initiative SOS communes et la suite des événements.

M. Romanens salue l'assemblée et relève d'emblée qu'il aime beaucoup le nouveau slogan de l'AdCV : « plus que jamais proche de vous ! ».

Il tient à remercier sincèrement l'AdCV, qui a été le partenaire principal de SOS Communes. On ne donnait pas cher de l'initiative, mais l'AdCV a été droite dans ses bottes et finalement on a gagné.

M. Romanens rappelle brièvement ce qu'est l'initiative. La proposition est une bascule à hauteur de 15 points. Le gain de 300 Mios, pris principalement sur les impôts conjoncturels et les frontaliers, resteraient aux communes. Une répartition des gains au travers de la péréquation. Seul le canton de Vaud ne participe pas à la péréquation verticale en Suisse. Il ne s'agit pas d'appauvrir la politique sociale, ce n'est pas le but, mais il faut rester attentif. Vaud est le seul canton suisse qui n'applique pas le principe constitutionnel du « qui commande paye et qui paye commande ».

La proposition de Mme Luisier, mardi matin, de provisionner 25 Mios pour 2027, n'est pas acceptable.

L'initiative se positionne pour pousser le CE à faire une contre-proposition, un contre-projet. Le CE a peur de donner ce dossier au peuple, il a tout intérêt à faire une bonne proposition. Il a deux ans pour mettre en place quelque chose, sans quoi cela devra passer devant le peuple. Il faut également surveiller la proposition du taux unique, qui avance aussi.

Les signatures de l'initiative proviennent de 261 communes, c'est un chiffre important pour M. Romanens, cela montre que cela discute dans les chaumières.

A la députation, on entend particulièrement à droite, qu'il va se passer quelque chose. C'est le discours actuel, dû aux prochaines votations ? Il faut trouver un équilibre.

M. Romanens est applaudi et demande à M. Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies, s'il veut bien partager sa démarche à l'assemblée.

Pour M. Schmidt, la santé du Canton est bonne grâce à l'autonomie des communes vaudoises, et particulièrement celles dites à forte capacité contributrice, d'autres cantons, dont Genève, nous envient. Mais attention, le Canton veut casser l'autonomie des communes, en regroupant et en centralisant les fonctions des communes. Pour lui, d'ici deux législatures, les élus communaux que nous sommes seront des fonctionnaires bon marché pour la centralisation au Canton.

13 communes ont attaqué la Facture Sociale de 2019 et vont probablement attaquer la FS de 2020. A Mies, 80% des impôts communaux repartent au Canton. Il rappelle l'aventure de ce contribuable de Mies très important, qui est finalement parti à Genève, dans l'opération, le Canton de Vaud a perdu 400 Mios.

Pour M. Schmidt, il est intolérable qu'il n'y ait pas de transparence dans les dépenses cantonales alors que l'argent vient des communes. On craint de comprendre que le tribunal cantonal, asservi, prépare le terrain pour nous refuser de nommer des experts, faudra-il aller jusqu'au Tribunal fédéral pour garantir les principes de légalité, d'égalité et de proportionnalité des communes ?

L'assemblée applaudit l'intervention de M. Schmidt.

Plus que jamais proche de vous !

M. Buttin résume qu'il y a donc plusieurs actions qui se mettent en place pour se battre contre le financement injuste de la FS.

Le Président remercie M. Schmidt ainsi que M. Romanens et Mme Byrne Garelli, qui ont eu particulièrement du courage politique, car ils ont été hués par leur pairs (PLR). Avec l'appui du comité de l'AdCV, ils vont continuer à se battre avec opiniâtreté.

La NPIV, devait être une toute nouvelle péréquation pour 2022, voire 2023. Cependant, lors de la dernière séance avant l'été, le CE a préparé des mesures transitoires, avec un plafond de l'effort à 48 points. C'est le *statu quo*. Pour la petite histoire, le CE a annulé une séance prévue en août, car il n'y a pas d'urgence selon lui.

Comme indiqué en début de séance, M. Buttin informe que Mme Luisier a proposé de créer un groupe politique pour parler de MCH2. Il est constitué de Mme Wyssa et de lui-même, soit les deux présidents des faïtières.

M. Buttin ne souhaite pas critiquer une association vis-à-vis de l'autre. Mais, c'est un fait, l'UCV a beaucoup de problèmes à se positionner par rapport à la péréquation pour leurs membres. Lausanne et Yverdon ne veulent rien changer, mais des petites communes oui. Alors pour ne fâcher personne, on trouve des compromis peu clairs. Par contre, à l'AdCV, on peut se battre ensemble, car nous avons les mêmes problèmes.

Rappel des formations de l'AdCV

Les formations de l'AdCV coûtent CHF 50.-/personne et ont lieu avec un minimum de 7 inscriptions

- Scolaire et parascolaire : proposé par M. Andreas Sutter, sous forme d'ateliers, de discussions, d'échanges, de réflexions, pour les municipaux ou les chefs de services - > dégager des solutions
- Aménagement du territoire : formation à venir et donnée par M. Pierre Stampfli quand les projets actuels seront terminés
- Relation municipalité et conseil : principalement pour les nouveaux élus
- Facture policière
- Élections complémentaires : elles sont très nombreuses chaque année tout au long d'une législature, cela peut paraître bizarre, mais c'est le cas, souvent parce que les élus se rendent compte que la fonction ne correspondait pas à ce qu'ils attendaient.

M. Chemouny rappelle qu'il est facile de s'inscrire par e-mail.

L'AdCV propose une nouvelle formation - d'environ 2 à 3 heures - présentée par M. Raoul Sanchez : la pollution lumineuse. D'après un MBA que M. Sanchez prépare et qui va être édité au printemps 2022. Cette formation mettra l'accent sur l'approche du besoin de la lumière par l'homme, l'effet de la lumière sur les hommes et la faune avant de proposer des solutions sur le terrain. Les solutions proposées par nos entreprises sont-elles à jour ? Qu'en est-il des subventions ?

L'idée après le cours, est de créer une plateforme où les participants pourront continuer à partager et faire des forums lors desquels des spécialistes pourraient être invités.

Rencontre culturelle et festive du 8 octobre

L'idée de cet événement est née le lendemain de l'AG du 24 juin à Aubonne. M. Buttin a pris contact avec la PPDLV (les communes de Penthaz, Penthaaz, Daillens et Lussey-Villars) et la machine s'est mise en route. Si on avait réfléchi aux détails, on n'aurait jamais organisé cette rencontre. Mais maintenant, tout est prêt et cela va être une très belle journée. A noter la présence de Me Schwaar, lors de l'apéritif et celle de Mme Luisier lors du repas fondue. L'ambiance sera assurée par les tambours des Jeunesses de Penthaz, la Guggenmusik La Cancanière et la fanfare L'Echo de la Molombe.

Prochains événements de l'AdCV

Prochaine AG le 2 décembre 2021 à Begnins

Les 20 ans de l'AdCV en 2022.

5. Divers et propositions individuelles

M. Pierre Alain Schmidt se félicite de la création d'un GT Stratégique et demande quand aura lieu la prochaine réunion, n'ayant pas pu venir à la première. La date n'est pas encore fixée, mais les participants seront informés d'ici à fin octobre.

Il demande aussi des nouvelles de l'aménagement du territoire, qui à son avis suit le même chemin que la péréquation : les communes n'ont plus d'autonomie ni de pouvoir décisionnel, c'est préoccupant . La politique cantonale en la matière est d'autant plus inquiétante que, par exemple, le district de Nyon fait partie du Grand Genève. Cette agglomération a donné des objectifs, notamment celui d'accueillir 100'000 personnes dans la région ; en 2040, on attend 300'000 personnes. Comment dès lors anticiper cet accueil alors que le Canton met des bâtons dans les roues des communes en termes d'aménagement du territoire. Il invite chacun à se pencher sur cette problématique. Il pense que l'AdCV pourrait être utile à ses membres.

Mme Myriam Gaillard Houriet informe que la « Class Action » n'existe pas en Suisse. C'est un sujet qui préoccupe beaucoup les membres de sa municipalité, car ils craignent de devoir prendre des avocats pour se défendre. Si d'autres communes ont les mêmes préoccupations il serait bien qu'elles se parlent. L'AdCV pourrait être le relais. Un groupe de travail existe en aménagement du territoire, mais il ne s'est pas réuni depuis le début de la pandémie, car rien n'a bougé depuis.

M. Pierre-Alain Schmidt incite les membres à ne pas baisser les bras. Il donne l'exemple du Canton qui a décidé que la commune de Mies ne pouvait plus construire dans les 500 mètres autour de sa gare, c'est n'importe quoi ! il faut continuer à se battre.

M. Alain-Jaccard revient sur le GT Stratégique et informe qu'une plateforme sera créée pour les communes.

M. Pierre-André Romanens rappelle que le canton de Vaud applique les mesures fédérales à la sauce vaudoise, il est bien le seul. A Coppet, ils ont le même problème qu'à Mies concernant la Gare.

Plus que jamais proche de vous !

M. Claude Philipona, Syndic de Lavigny, partage avec l'assemblée son expérience : après 19 ans de lutte et 900'000.- de frais d'étude, ils ont réussi à obtenir la validation de leur plan d'affectation dans les deux premiers mois de fonction de Mme Luisier. Il ne faut jamais baisser les bras, il faut se battre.

Il regrette la façon de voter de la députation, qui n'a pas tenu compte du bon sens. Il souhaite que les députés ne se fassent pas manipuler par l'administration.

M. Pierre-Alain Schmidt : résistons à la technocratie !

Le Président ramène le calme en rappelant que les groupes de travail du dicastère aménagement du territoire continuent à œuvrer au sein de l'AdCV. Il assure à l'assemblée que l'AdCV est écoutée.

M. Buttin remercie tout le monde pour sa participation, il clôt la séance et invite l'assemblée à passer à la partie récréative, offerte par la commune hôte de Bougy-Villars.

Pour le PV : Miriam Perraudin

La séance est levée à 21h10

Annexes (documents consultables sur notre site)

- PV de l'AG du 24 juin 2021 à Aubonne